

Isoler un vide sanitaire... ce qui change

Avec la RT 2012 (Arrêté du 26/10/2010), applicable pour les pc déposés depuis le 01/01/13, les consommations énergétiques des maisons doivent être divisées par 3 !

N'ayons pas peur des mots, il s'agit d'une révolution.

Dans ce dispositif réglementaire la qualité du « bâti » est mise en avant : le traitement seul des équipements (type de chaudière, ventilation...) ne suffit plus.

Le vide sanitaire : « c'est sur lui que tout repose ».

Avoir un bâti bien isolé, ce n'est pas nouveau en soi, car déjà avec la RT 2005 les bureaux de R&D des industriels, fabricants de poutrelles en béton, proposaient des solutions techniques performantes pour réduire les déperditions au niveau des planchers bas.

Cette nouvelle réglementation a l'avantage de mettre en exergue certains points que sont, par exemple, le traitement des ponts thermiques, l'orientation de la maison, la surface vitrée, l'étanchéité à l'air...

Pour répondre à ces évolutions réglementaires, les industriels fabricants de poutrelles en béton, font évoluer leurs offres avec un objectif clair : réduire les déperditions thermiques.

Grâce au vide sanitaire :

Vous avez à disposition une palette de solutions et de performances certifiées, sous avis technique du CSTB, que vous choisissez « à la carte » et que vous pouvez combiner, avec votre thermicien, l'entreprise ou le constructeur, pour optimiser au mieux les exigences de votre projet, en toute sérénité !

- Une déperdition surfacique choisie dans une large gamme de solutions répondant toutes aux exigences d'aujourd'hui, pour l'adapter aux caractéristiques de votre construction.
- Vous bénéficiez d'un apport gratuit important grâce à la configuration du vide sanitaire.
- Une réponse globale adaptée à votre problématique.
- Vous gardez l'initiative de choisir le meilleur ratio prix/performance.

Les solutions ne manquent pas.

Un impératif subsiste : améliorer la performance thermique du plancher bas.

L'atout majeur du vide sanitaire c'est la diversité des solutions mises à disposition par les industriels fabricants de poutrelles en béton.

Le vide sanitaire se révèle être la réponse la plus pertinente aux nouvelles exigences réglementaires.

Le vide sanitaire : la bonne solution
[Retrouvez-nous dans la FAQ, l'Avis de l'expert](#)